



Didier LE GAC  
Député du Finistère  
3<sup>ème</sup> circonscription – Brest Rural  
[didier.legac@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.legac@assemblee-nationale.fr)

Monsieur Jean-Christophe Combe  
Ministre des Solidarités, de l'Autonomie  
et des Personnes handicapées  
14, avenue Duquesne  
75 350 Paris 07 SP

Saint-Renan, le 7 juillet 2022

Objet : Invitation dans la Petite Unité de Vie (PUV) de Plouarzel – Finistère.

Monsieur le Ministre,

Vous venez d'être nommé ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées. Je tiens à vous en féliciter, et vous adresse mes sincères encouragements pour vos nouvelles fonctions.

En tant que membre de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, je serai heureux de travailler avec vous.

Par le présent courrier, je souhaite attirer votre attention sur le modèle des « Petites Unités de Vie » (PUV), ces EHPAD de petite taille, disposant d'une capacité d'accueil < 25 places (art. L313-12 du CASF). Les PUV accueillent des personnes dépendantes dans les mêmes proportions que celles d'un EHPAD ; et comme en EHPAD, cette dépendance s'accroît d'année en année.

Les PUV sont des établissements et services médico-sociaux (ESMS), tels que listés au 6° de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les Petites Unités de Vie sont au nombre de 10 à être implantées dans le Finistère et Morbihan. Elles sont emblématiques d'un accueil de qualité dans les territoires, y compris ruraux ou semi-ruraux, en proximité du lieu de vie des personnes accueillies.

Le modèle des PUV est plébiscité par les usagers et les familles.

Ce modèle des « Petites Unités de Vie » trouve d'ailleurs toute sa place dans le panel de solutions proposées par les différents types d'établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour accueillir la grande dépendance.

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN  
Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi  
Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS  
Retrouvez-moi sur mon blog : [www.didierlegac.bzh](http://www.didierlegac.bzh)

.../...



Le projet d'accompagnement jusqu'à la fin de vie conduit les PUV à prendre en charge un niveau de dépendance élevé dans ces établissements. A titre d'exemple pour l'année 2020, le niveau moyen du GMP (mesure de la dépendance) pour les 10 PUV de notre secteur se situe à 610. Trois PUV dans le Morbihan présentent des GMP annuels autour de 700, les autres se situent autour de 620. Comme dans les EHPAD de plus grande taille, le nombre de personnes présentant une dépendance moyenne ou grande (de GIR 3 à GIR 1) accueillies dans les PUV augmente de manière significative chaque année.

Malgré leur plus grande utilité, les PUV voient cependant leur modèle menacé par le manque de canal de financement dédié. Les PUV se trouvent aujourd'hui encore non éligibles aux dispositions relatives au SEGUR de la Santé, notamment en termes de revalorisation salariale des professionnels.

Les raisons du refus de revaloriser les équipes des PUV tiennent au fait que l'ARS se heurte à l'absence de financement de ces établissements par l'assurance maladie.

Lorsque la médicalisation des PUV est assurée par des SSIAD ou par des IDE libérales, les accords de Ségur ne sont effectivement pas applicables. Techniquement, les PUV ne reçoivent aucun crédit assurance maladie de la part de l'ARS puisque ce financement est porté par les SSIAD intervenants.

L'absence de versement de crédits de l'assurance maladie ne change pour autant en rien le fait que ces établissements relèvent de la catégorie des « EHPAD », établissements recevant des personnes âgées dépendantes en nombre important, et devant de ce fait bénéficier des crédits « Ségur » pour l'ensemble de ses salariés, à l'instar du « Ségur 1 ».

Pour les foyers de vie accueillant des personnes en situation de handicap et ne percevant également aucun crédit de l'assurance maladie - puisque relevant eux aussi exclusivement des Conseil départementaux – cette barrière « technique » a pourtant trouvé une solution annoncée en conseil des ministres le 10 novembre 2021.

Dans un contexte de raréfaction des personnels du secteur de l'accompagnement des personnes âgées que vous savez, l'attrait des établissements qui versent cette indemnité Ségur ne fait aucun doute, même pour les salariés les plus attachés à la qualité de travail accompli dans leur Petite Unité de Vie.

Il s'en suit des départs en nombre qui mettent en péril la continuité de l'activité. A court terme, les conséquences d'une telle situation sont connues : gel des entrées et fermeture de places, fermeture partielle ou définitive de l'établissement.

Sur l'année 2021, les PUV du Morbihan et du Finistère ont dû faire face au départ de 16 salariés, chiffre tout à fait inédit. Cela représente près de 15% des effectifs. Et d'autres départs nous sont annoncés à défaut d'avancée salariale significative.

.../...

Les équipes des PUV étant restreintes en nombre (6 agents de jour et 3 agents de nuit en moyenne), chaque départ non remplacé menace directement la continuité des prises en charge et compromet le maintien même de l'activité de l'établissement.

Aussi, je vous invite à vous déplacer sur ma circonscription pour visiter la Petite Unité de Vie Résidence « Ty Braz », implantée depuis 1991 au bourg de la commune de Plouarzel, et gérée par « Mutualité Bretagne Séniors ».

Ce déplacement officiel permettrait d'échanger avec l'équipe dirigeante sur le fonctionnement de ces établissements et leur problématique de financement.

Le modèle des Petites Unités de Vie trouve toute sa justification dans la dimension humaine, de proximité, et de cohésion sociale locale apportées.

Alors que les tensions de recrutement s'intensifient, je vous demande par conséquent de soutenir la pérennité du modèle des PUV ; il en va de la continuité du service rendu aux aînés et leurs familles.

Bien évidemment, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous apporter tous les renseignements utiles pour ce déplacement sur le terrain.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les plus distingués.

Au plaisir de  
vous rencontrer  
bientôt /



Didier Le Gac  
Député